

AVIS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DES FORMATIONS
SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE DE LA RÉUNION (SEFORRE)**

- VERSION DU 1ER JUIN 2017 -

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins une abstention)

Ont pris part au vote: Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT (procuration à Marcel BOLON), Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMi, Patrick CORRÉ, Philippe DOKI-THONON, Didier FAUCHARD (procuration à Jean-Raymond MONDON), Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Patrick GEIGLÉ, Judex GOPAL, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU (procuration à Michel OBERLÉ), Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT (procuration à Nicolas CARMi), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA (procuration à Alain IGLICKI), Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Bruno MILLOT, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Théophile NARAYANIN (procuration à Joël SORRES), Stéphane NICAISE, Michel OBERLÉ, Pierre PAUSÉ, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL (procuration à Thierry MOULAN), Corine RAMOUNE (procuration à Pierrick OLLIVIER), Jean-Pierre RIVIERE, Joël SORRES.

S'est abstenu: Yvès-Claude HOARAU.

En préambule, le CESER souhaite saluer le cadre et la qualité de la concertation instaurée par la Collectivité régionale pour l'élaboration de ce document stratégique pour le territoire, permettant ainsi de rassembler un grand nombre d'acteurs de l'écosystème « Enseignement Supérieur/Recherche/Innovation » (ESRI).

Il se réjouit par ailleurs que cette concertation se soit élargie pour se tenir également au sein des nouvelles instances de gouvernance de la formation professionnelle tel le CREFOP¹, comme le préconisait la contribution de la « Commission Éducation et Formation professionnelle »².

Si à cette occasion était déjà rappelée la nécessité de mettre en cohérence et en adéquation le SEFORRE avec les autres schémas et documents de planification tels que le SRDEII³ ou le CPRDFOP⁴, le CESER s'étonne qu'il ne soit pas fait mention d'une articulation avec le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) dont le suivi et l'évaluation sont toujours tant attendus.

C'est avec intérêt toutefois qu'il relève que cette concertation a conduit à la réalisation d'un diagnostic partagé, qui mériterait cependant d'être affiné en ce qui concerne les productions et publications des enseignants chercheurs. Cette démarche a permis de mettre en lumière 3 enjeux majeurs en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constituant les 3 axes du SEFORRE :

- Favoriser la réussite étudiante ;
- Mobiliser l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de la Réunion ;
- Accroître l'ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche.

Ces enjeux se déclinent en leviers et objectifs, lesquels seront réalisés à travers les 10 fiches actions présentées dans la phase de mise en œuvre de ce schéma.

Concernant **l'axe 1 en faveur de la réussite des étudiants**, et notamment la « *mise en synergie des outils et dispositifs d'information et d'orientation sur l'enseignement et les formations supérieurs* » (action 1), le CESER prend acte de la volonté de centraliser au sein d'un portail régional l'ensemble des informations pertinentes en la matière. Il renvoie à cet égard à ses préconisations visant à simplifier et mutualiser les différents portails et outils existants en faveur de la jeunesse⁵, afin de faciliter l'accès à l'information sur les cursus de formation disponibles sur le territoire dès la 5^{ème} avec un focus particulier à l'entrée en Seconde en utilisant le POP⁶ comme interface numérique⁷.

Par ailleurs, outre le relais de l'information réalisé sur les réseaux sociaux et sur le terrain par la « *création d'un service mobile d'information et de promotion des dispositifs de soutien à l'enseignement supérieur* » (action 4), le CESER suggère le développement d'une application smartphone interactive dont les notifications permettraient d'alerter les usagers sur les dates et événements majeurs de l'orientation. Cette initiative préconisée par la Commission « Éducation et Formation professionnelle »⁸ serait de nature à améliorer l'accès aux différents services d'aide

1 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

2 Contribution de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER sur la V0 du Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE) du 6 avril 2017.

3 SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation.

4 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

5 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

6 POP : Plan Ordinateur Portable.

7 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

8 Contribution de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER sur la V0 du Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE) du 6 avril 2017.

et d'orientation, en particulier pendant les périodes charnières de la vie des étudiants et lors de la fermeture des services concernés⁹.

S'agissant de « *la coordination de la politique de soutien à la mobilité étudiante* » (action 2), dont la première étape consiste en l'analyse des comportements et des déterminants à la mobilité, le CESER invite vivement la Collectivité régionale à prendre en compte les actions déjà menées ou envisagées dans le domaine et particulièrement pour ce qui concerne le projet de création d'un observatoire de la mobilité.

Dans un contexte de parcellisation des compétences, le CESER estime urgent de mener une réflexion sur la mise en place d'une politique globale de la mobilité pilotée par un chef de file clairement identifié. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie d'une part concertée et d'autre part, en adéquation avec les besoins en emploi recensés par la réalisation et l'actualisation de GPEC¹⁰ territoriales et sectorielles au niveau du territoire régional, de la zone Océan Indien (OI), du territoire national, voire de l'Europe¹¹.

En prémices à cette idée, il note avec satisfaction et conformément à ses souhaits¹², le renforcement de la concertation avec les socioprofessionnels sur les métiers en devenir à travers « *l'appui à la création de formations en lien avec les besoins du territoire* » (action 5).

Pour ce qui est de « *l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants* » (action 3), le CESER note qu'outre la définition avec les étudiants des améliorations à réaliser, cette action tend à rassembler l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et des financeurs du prochain CPER¹³ afin d'évaluer les besoins prioritaires en la matière.

Toutefois, le CESER précise que l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants ne peut pas se limiter au projet de construction de nouveaux logements en faveur de ces derniers, bien que cette action réponde parfaitement à un besoin existant, mais doit s'élargir à l'ensemble des besoins recensés, notamment en termes d'accès au THD¹⁴. En ce sens, il souligne l'importance d'associer en amont les partenaires sociaux présents au sein du CREFOP pour l'élaboration, le suivi, la révision et l'évaluation de documents du type CPER.

Enfin, le CESER déplore à nouveau¹⁵ l'absence d'une véritable vie de campus à la Réunion¹⁶ préjudiciable à l'attractivité de l'Université au profit de structures plus rayonnantes dans la zone OI, tel le Campus for Sustainable and Innovative Africa (ICSIA) de Maurice, mis en place par le groupe Medine.

Toujours au titre de l'axe 1, le CESER prend note du projet de « *création d'un service mobile d'information et de promotion des dispositifs de soutien à l'enseignement supérieur* » (action 4), même s'il convient bien évidemment de rappeler que cette action devra s'articuler avec le projet de caravane mobile inscrit dans le cadre du PIA¹⁷ Jeunesse « *Projets Innovants en faveur de la Jeunesse réunionnaise, La Réunion : un territoire d'avenir pour et par les jeunes* ».

Pour l'axe 2 qui consiste à mobiliser l'appareil régional d'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre aux défis économiques sociaux et environnementaux de la Réunion, et notamment sur « *l'appui à la création de formations en lien avec les besoins du territoire* » (action 5), le CESER prend acte de la volonté affichée de développer, comme il

9 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

10 GPEC : Gestions Prévisionnelles des Emplois et des Compétences.

11 Rapport du CESER : « *La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives* » – Assemblée plénière du 19 novembre 2013.

12 Contribution de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER sur la V0 du Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE) du 6 avril 2017.

13 CPER : Contrat de Plan État-Région.

14 THD : Très Haut Débit.

15 Contribution de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER sur la V0 du Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE) du 6 avril 2017.

16 Rapport du CESR « *La vie étudiante : un espace à construire* » – Assemblée plénière 11 décembre 2001.

17 PIA : Programme d'Investissements d'Avenir.

l'appelait de ses vœux¹⁸, une offre de formation complémentaire correspondant davantage aux profils des bacheliers issus des voies technologique et professionnelle, majoritaires sur l'Île. S'il se satisfait de cette orientation, il rappelle que sa mise en œuvre ne pourra passer que par la consolidation du partenariat entre la Collectivité régionale et l'Université¹⁹.

En outre, pour disposer d'une meilleure visibilité de l'offre de formation disponible sur le territoire et permettre ainsi une meilleure orientation des jeunes réunionnais, le CESER réitère son souhait que soit élaborée, en concertation avec les partenaires sociaux installés au sein du CREFOP, une cartographie de la formation professionnelle continue²⁰, à l'instar du travail réalisé pour la formation par voie d'apprentissage et pour la formation initiale sous statut scolaire.

De plus, il se félicite que cette action tende à mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins en emplois recensés, comme il le recommande régulièrement²¹. Pour relever ce défi, il encourage la Collectivité régionale dans l'élaboration, l'actualisation et la diffusion de démarches de GPEC sectorielles menées à l'échelle du territoire et plus largement de l'OI²².

Le CESER salue l'ambition annoncée de « *renforcer la visibilité de l'appareil régional de recherche* » (action 6) et rappelle que cet objectif passe également par l'assurance des moyens qui sont accordés en faveur de l'ensemble de la recherche, notamment pour consolider les infrastructures déjà existantes²³ (CYROI²⁴, SEAS-OI²⁵, Observatoire du Maïdo, ...) et que le territoire doit valoriser davantage.

De plus, il souhaiterait insister sur le fait que la visibilité et le rayonnement international de l'appareil régional de recherche ne peuvent être rattachés aux seuls « besoins du territoire » et doivent nécessairement s'ouvrir sur les enjeux de la zone OI et de l'Europe.

Par ailleurs, si le SEFORRE doit prioriser des thématiques fortement connectées à la S3 dans le champ de la recherche, il est utile de rappeler que c'est l'ensemble des champs de la recherche –y compris les Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)– qui doit être soutenu dans sa quête de visibilité internationale.

Si le CESER approuve l'idée de définir et mettre en place « *un outil territorial de détection de projets de recherche à valoriser* » (action 7), il propose toutefois de renommer cette action dont l'enjeu majeur est bien davantage la structuration d'une chaîne de valorisation et d'accompagnement de projets que leur seule détection.

Aussi, s'il est toujours possible de renforcer et d'optimiser le volet « détection de projets », un autre volet « accompagnement des projets en sortie d'incubation » et « maturation de projets » peut sans doute être développé afin d'aider les jeunes entreprises à passer avec succès l'épreuve des premières années d'existence.

Enfin, il conviendrait également de renforcer et de mobiliser le service de la valorisation du pôle Recherche de l'Université de la Réunion, développé en partenariat avec NEXA notamment, dont la restructuration récente vise justement une montée en puissance rapide de l'activité de valorisation de la recherche.

Alors que le soutien de l'État au Pôle régional de l'entrepreneuriat étudiant (PEPITE) a été largement réduit passant ainsi de 200 à 25 M€ en 3 ans, le CESER salue l'engagement pris dans le cadre de l'axe 2 s'agissant de « *l'appui aux démarches entrepreneuriales des jeunes diplômés* »

18 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

19 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

20 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

21 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

22 Rapport du CESER : « *La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives* » – Assemblée plénière du 19 novembre 2013.

23 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

24 CYROI : Cyclotron Réunion Océan Indien.

25 SEAS-OI : Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite pour l'Océan Indien.

(action 8). Il rappelle l'importance de susciter l'esprit d'entreprendre particulièrement chez les jeunes pour parvenir à développer une véritable culture de l'entrepreneuriat sur le territoire²⁶. À cet égard, il suggère la mise en place de modules spécifiques intégrés au sein du parcours scolaire et souligne le rôle que devront prendre les partenaires sociaux dans cette action.

En vue d'accroître l'ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche (axe 3), le CESER note l'ambition de créer « *un programme de soutien à la mobilité étudiante à l'échelle de l'OI* » (action 9), mais également le souhait de « *définir une stratégie internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche* » (action 10).

Si l'ouverture internationale apparaît pour le CESER à la fois urgente et nécessaire, elle s'articule avec sa recommandation visant au développement d'une plus grande culture de la mobilité (entrante et sortante) inscrite dans le cadre d'une stratégie globale réfléchie et pilotée efficacement.

Au-delà de la définition d'une stratégie internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, il insiste sur la nécessaire mise en œuvre qui doit en découler et qui ne pourra se faire que par un renforcement institutionnel des partenariats entre les acteurs de l'écosystème ESRI.

De plus, le CESER reconnaît toute l'importance attachée à la création d'une diplomatie universitaire à l'échelle indianocéanique, qui constitue un objectif phare de l'Université dans le cadre de la déclinaison du Schéma Opérationnel de l'Université de la Réunion adossé au Contrat d'Établissement (SOURCE). Néanmoins, il souhaiterait des précisions sur la faisabilité d'un Institut du Monde Indianocéanique implanté à la Réunion sur le modèle de l'Institut du Monde Arabe de Paris et sur les moyens qui y seront affectés. Par ailleurs, il réitère ses interrogations concernant les liens éventuels d'un tel projet avec la Commission de l'Océan Indien d'une part, et le projet d'Université de l'océan Indien (OI) d'autre part²⁷.

Dans le droit fil de cette remarque, le CESER souligne qu'il est du ressort de la volonté politique nationale et européenne de faire de l'Université de la Réunion un acteur incontournable de la zone OI et de lui donner les moyens d'y occuper une place prépondérante.

Par ailleurs, sur l'état de la recherche à la Réunion, le CESER regrette que les objectifs énoncés demeurent généralistes. Il renouvelle son souhait pour que l'accent soit mis sur la valorisation des recherches menées à la Réunion et encourage le projet de développer la recherche et sa valorisation dans le grand champ des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)²⁸.

Enfin, au regard de l'examen de la version finale du schéma, le CESER déplore à nouveau l'absence de précisions relatives à l'évaluation du SEFORRE²⁹.

Il estime en outre que les indicateurs mentionnés dans le corps du document et dans les fiches actions pourraient être complétés par :

- Le nombre de diplômés (réussite) par an, par secteur disciplinaire et selon leur baccalauréat (en tenant compte des mentions obtenus lors de ce premier diplôme universitaire) et son évolution sur les 5 années précédentes.
- Le nombre de diplômés en Licence 3 (L3) et Master 2 (M2) en faisant apparaître le ratio réussite L3/M2 par rapport aux nombres d'étudiants total de la première année de la cohorte.
- Le nombre d'étudiants en M2 et son évolution sur les 5 années précédentes en distinguant les M2 MEEF³⁰.

26 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

27 ib

28 ib

29 Contribution de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER sur la V0 du Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE) du 6 avril 2017.

30 MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation.

- Le nombre de diplômés docteurs par an SHS³¹ et STS³² et son évolution sur les 5 années précédentes.
- Le nombre d'étudiants en retour pour une L2 ou L3 à l'Université de la Réunion après une L1 ou une première année de BTS en mobilité.
- Le nombre de brevets, publications ou autres productions déposés suite aux projets de recherche financés.

31 SHS : Sciences de l'Homme et de la Société.

32 STS : Sciences Technologiques pour la Santé.

ANNEXE

Contribution de la Commission "Développement économique" du CESER à l'avis sur le SEFORRE (version du 1^{er} juin 2017)

Médine, constitue un des trois éléments du projet, extrêmement ambitieux, du « **Knowledge Hub** » soutenu par le gouvernement mauricien. Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie cohérente de reconversion économique de l'île sœur. Ce campus vise, ainsi, l'accueil de près de 12 000 étudiants au total.

L'originalité de la démarche, et la menace qu'elle représente pour la Réunion et son Université, est qu'elle s'appuie sur des **grandes écoles et universités de renom français** (ESSEC, Centrale Nantes, Université Panthéon Assas, Paris Descartes ...). Ce projet, qui fait la promotion de l'excellence française, bénéficie de surcroît d'un soutien massif de la France.

L'ambition mauricienne qui consiste à construire une université d'excellence (avec des fonds privés) orientée vers un public ciblé tant en termes de capacité financière qu'en termes de profil, constitue ainsi un véritable défi pour l'université de la Réunion qui se nourrit d'une philosophie diamétralement opposée qui est de faire de l'Université une « université pour tous ». Le risque est de voir une partie de nos étudiants quitter la Réunion.

De ce fait, la Commission souligne l'importance de la prise en compte de ce projet dans le SOURCE en cours d'élaboration dans le cadre d'une concertation à la fois interne et externe à l'Université de La Réunion.

Ainsi, au titre de la 3^{ème} orientation stratégique du Schéma qui en compte 5 :

1. Accompagnement et réussite pour tous : offre de formation adaptée et création des passerelles vers des filières d'excellence, formation tout au long de la vie, apprentissage, entrepreneuriat étudiant ;
2. Excellence de la recherche et valorisation ;
3. Ouverture internationale et coopération régionale : une stratégie d'établissement ambitieuse dans les champs Formations, Recherche, Innovation ;
4. Qualité de vie sur des éco-campus attractifs à visibilité internationale ;
5. Un modèle managérial équilibré et représentatif, une stratégie numérique et des outils au service d'un projet collectif.

la Commission alerte l'ensemble des acteurs (État, Conseil régional, Université de la Réunion, ...) sur l'impact d'un tel projet pour notre territoire. Elle estime incontournable la prise en compte du « **Knowledge hub** » dans le schéma stratégique propre à l'université de la Réunion.

Elle souligne également l'importance d'un double niveau collaboratif pour la bonne mise en œuvre du SEFORRE, d'une part, celle avec l'Université et d'autre part avec les Chambres consulaires.

Il paraît urgent et essentiel de débattre avec tous les responsables politiques, économiques et sociaux de l'île pour positionner la Réunion par rapport à ce projet majeur qu'on ne peut pas ignorer et qui, s'il n'est pas traité à sa juste mesure risque de mettre en péril l'avenir de notre université.

Enfin, la Commission estime qu'une étude sur l'image de notre Université à la Réunion mais aussi dans la zone O.I. pourrait nous éclairer dans nos choix stratégiques.